

Commune d'AILLY-SUR-NOYE

Conseil Municipal du 10 avril 2024

Extrait du registre des délibérations

n° 2024-04-10-02

Date de la convocation

05/04/2024

Convoqués : 23

Présents : 15

Représentés : 2

Absents : 6

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corrinne ROSE, Gérard LEROY, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Patrick BERMOND, Edith DELBEY, Vincent DAINE

Étaient représentés : Anne-Marie LATEUR par Maryse-Corrinne ROSE, Céline TAMPIGNY par Sonia DOUAY

Étaient absents non excusés : Marie-Hélène MARCEL, Marylène FRANZ, Karine PAGEAU, Sébastien VILLAIN, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif retrace l'exécution des opérations budgétaires et comptables relatives à l'exercice et présente le résultat de l'année.

OBJET :

L'exécution du budget 2023 de la commune d'Ailly-sur-Noye, se traduit par la réalisation d'un montant de dépenses de 3 407 934,61 €, dont 2 223 246,35 € en fonctionnement et 1 184 688,26 € en investissement (hors reports antérieurs).

Finances

Le montant des recettes, pour l'année 2023, atteint 3 992 981,12 € dont 2 671 722,88 € en fonctionnement et 1 321 258,24 € en investissement (hors reports antérieurs).

Budget principal

Les résultats du compte de gestion sont conformes aux résultats du compte administratif de l'exercice 2023.

**Approbation du
compte administratif
2023**

Sous la présidence de Madame Christine BOURDELLE, le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du compte administratif du budget principal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- D'approuver le compte administratif 2023 du budget principal

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire
Pierre DURAND



Suite et fin délibération n°2024-04-10-02

MAIRIE D AILLY SUR NOYE - Principal - CA - 2023

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	3 407 934,61	3 992 981,12	0,00	A1 585 046,51
Investissement	1 184 688,26	1 321 258,24	(2)	A2 136 569,98
Dont 1068		436 930,49		
Fonctionnement	2 223 246,35	2 671 722,88	(3)	A3 448 476,53

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses	Recettes			Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 1 261 932,00	III + IV 1 290 202,00	B1	28 270,00	
Investissement	I 1 261 932,00	III 1 290 202,00	B2	28 270,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)	
TOTAL	A1 + B1 613 316,51
Investissement	A2 + B2 164 839,98
Fonctionnement	A3 + B3 448 476,53

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 080-218000099-20240410-2024041002-DE